

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de NORON LA POTERIE

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 11
en exercice: 11
Qui ont pris part à la délibération: 10
Pour : 10
Contre : 0

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil-vingt six, le 20 mars 20h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCelles François, maire.

Date de la convocation :
16.03.2026

Date d'affichage :
16.03.2026

Présents: Mr Romain Desaint-Denis, Mme Florence Fages, Mr François Kolakowski, Mme Marilyne Marcienne Hay, Mr Yann Hamon, Mme Caroline Leclerc, Mr Glenn Ossemont, Mme Mélodye Huet, Mme Régine Hochet

Excusé : Guillaume Pastre

M. Romain Desaint-Denis a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Détermination du nombre d'adjoints

Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal du conseil municipal de Noron-la-Poterie étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3.

Le conseil municipal, par :

- 10 voix POUR
- 0 ABSTENTION
- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à 2, le nombre d'adjoints au maire

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 20 mars 2026

Le Maire, Mr SCelles François



Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 27.03.26
et publication ou notification du 27.03.26